

# Le cadre juridique de l'IA et ses implications pratiques pour les personnes publiques

**Date :**

**Durée :** 3.00 heures

**Lieu :**

**Accessibilité et délais d'accès**

**Handicap :** Formation accessible aux personnes en situation de handicap. Pour tout renseignement, merci de contacter le référent handicap au 01.45.49.48.49 ou par mail à l'adresse [formation@seban-avocat.fr](mailto:formation@seban-avocat.fr).

**Délais d'accès :** 2 jours

**Prix :** 450.00 € HT / participant, soit 540.00 € TTC / participant

**Informations et inscriptions :** [formation@seban-avocat.fr](mailto:formation@seban-avocat.fr) et/ou au 01.45.49.48.49

*Le cadre juridique de l'IA s'articule désormais autour du Règlement IA, imposant aux personnes publiques une gouvernance renforcée, des obligations de contrôle humain et une responsabilité accrue en cas de décisions automatisées.*

*Pour utiliser l'IA de manière sécurisée et conforme, il est essentiel de comprendre ces règles et de les intégrer dans les stratégies et pratiques publiques.*

*"Quelles obligations juridiques s'appliquent aux personnes publiques dans l'usage de l'IA ?*

*"Comment sécuriser l'utilisation de l'IA dans les projets et marchés publics ?"*

*"Comment traduire les exigences légales en clauses contractuelles et bonnes pratiques opérationnelles ?"*

*Cette formation vous donnera les clés pour maîtriser les bases juridiques européennes et françaises de l'IA, sécuriser son usage dans le secteur public, intégrer les exigences réglementaires dans les marchés et contrats, et adopter des bonnes pratiques dans la conception et l'analyse de projets impliquant l'IA.*

## Profils des apprenants

- Tous les professionnels

## Prérequis

- Absence de prérequis

## Objectifs pédagogiques

- Maîtriser les bases juridiques européennes et françaises applicables à l'IA. ;
- Comprendre les notions clés pour sécuriser l'usage de l'IA dans le secteur public ;
- Comprendre comment traduire les règles juridiques en exigences contractuelles ;
- Maîtriser les bonnes pratiques pour la rédaction ou l'analyse d'un marché impliquant de l'IA.

## Contenu de la formation

- I. Le cadre juridique applicable à l'IA

SEBAN & ASSOCIES

282 boulevard Saint-Germain 75007 Paris | Tél : 01.45.49.48.49 | Fax : 01.45.49.33.59 |

[formation@seban-avocat.fr](mailto:formation@seban-avocat.fr) | [www.seban-associes.avocat.fr](http://www.seban-associes.avocat.fr)

SIRET 434 838 314 00046 – N° déclaration d'activité : 11 75 51367 75

- a. Les conséquences juridiques de l'IA : responsabilité, propriété intellectuelle protection des données personnelles, transparence
- b. La réglementation applicable : présentation du règlement IA et des autres réglementations nationales et européennes applicables
- II. Implication pour les personnes publiques
  - a. Utilisation de l'IA comme outil interne
  - b. Usage de l'IA dans la relation avec les usagers
  - c. Intégration d'un système d'IA dans un service public
  - d. Clauses contractuelles à intégrer lors d'un achat public
- Conclusion

### Équipe pédagogique

- Responsable du centre : Marie-Hélène PACHEN-LEFEVRE - [mhpachenlefevre@seban-avocat.fr](mailto:mhpachenlefevre@seban-avocat.fr)
- Responsable administrative : Anne DEGANIS - [adeganis@seban-avocat.fr](mailto:adeganis@seban-avocat.fr)
- Référent handicap : Jennifer GIFFE - [formation@seban-avocat.fr](mailto:formation@seban-avocat.fr)
- Responsable pédagogique : Jennifer GIFFE - [formation@seban-avocat.fr](mailto:formation@seban-avocat.fr)
- Responsable des réclamations : Jennifer GIFFE - [formation@seban-avocat.fr](mailto:formation@seban-avocat.fr)
- Intervenante : Audrey LEFEVRE, Avocate associée - [alefevre@seban-avocat.fr](mailto:alefevre@seban-avocat.fr)

### Moyens pédagogiques et techniques

- Espace extranet individualisé reprenant toutes les informations de la formation : règlement intérieur, lien Zoom, émargement, programme de la formation, guide d'utilisation Zoom
- Exposé de l'état du droit et des évolutions récentes
- Approche pratique en lien avec l'expérience des dossiers traités par l'avocat
- Questions/réponses avec les apprenants
- Discussion autour des retours d'expérience
- Support pédagogique déposé sur votre espace extranet individualisé à l'issue de la formation

### Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuille d'émargement pour le suivi de l'exécution de la formation
- Certificat de réalisation remis au terme de la formation
- Evaluation d'entrée pour déterminer votre niveau de connaissance avant la formation
- Evaluation des acquis à la fin de la formation via un quiz
- Dans le cadre de notre démarche d'amélioration continue, un questionnaire de satisfaction à chaud vous sera transmis à la fin de formation

### Qualité et indicateurs de résultats

Taux de satisfaction moyen en 2024 : 91%

*Programme créé le 5 décembre 2025 - Version 1*